

2. Le nombre de demandes de subvention déposées sous l'ancien régime, partie non soumise à rabais, et le taux de refus :

Ce type de statistiques n'est pas disponible. Ces décisions étaient du ressort des départements de tutelle et un inventaire exhaustif serait très difficile à réaliser (il devrait de plus porter sur les années antérieures à 2016, date d'entrée en vigueur du nouveau règlement).

3. La liste des associations qui ont posé un problème à la GIM :

Au niveau de la gestion des Salles Communales, nous identifions deux catégories de demandeurs posant problèmes :

- Les demandeurs annulant les manifestations au dernier moment. Sur l'exercice 2017, 57 cas d'annulations sont à signaler, dont 21 concernent des groupements bénéficiant de la gratuité (le détail est fourni en annexe) ;
- Les déprédations/incivilités et les dépassements d'horaires survenant lors des manifestations. En 2017, nous avons eu à déplorer :
 - o 11 dépassements d'horaires, dont 7 pour des groupements bénéficiant de la gratuité ;
 - o 12 manifestations avec des dégâts, des interventions de la police/pompiers, des altercations. Les groupements bénéficiant de la gratuité sont concernés dans 10 cas.

4. La liste des associations ayant déposé une demande de salle depuis un an :

Nombre de groupements bénéficiant d'une gratuité, par catégories (exercice 2017) :

Catégories	Nombres
Ayant réalisé une manifestation	164
Dont la demande a été refusée	38
Ayant annulé au dernier moment	21
Total	223

La liste détaillée des groupements concernés est fournie en annexe.